

Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2024

Préambule

Cette note a pour but, dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des collectivités locales, de présenter brièvement et synthétiquement les budgets primitifs 2024 de la Communauté de commune du Clermontais.

Le budget primitif constitue un acte juridique. Il prévoit, retrace et autorise les recettes et les dépenses nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

Le budget primitif des collectivités est le premier budget pour un exercice budgétaire donné. Il est donc voté en début d'année et couvre du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

> La **section de fonctionnement** comprend toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux, ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

> La **section d'investissement** comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure, le remboursement du capital d'emprunt, et le déficit reporté. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

La Communauté de communes du Clermontais exerce ses compétences sur un territoire regroupant 21 communes et une population de 29 254 habitants en 2023. La collectivité compte 277 agents permanents et 66 agents non permanents, afin d'assurer l'ensemble de ces compétences.

Le budget 2024 sera un budget inscrit dans le respect des équilibres financiers fixé par le Président et dans la continuité de la mise en œuvre du projet de territoire.

La Communauté bien qu'impactée par le contexte lié à l'inflation et la crise sur les prix de l'énergie, dispose de finances saines. Malgré tout, la vigilance sur les dépenses de fonctionnement est de mise et la collectivité veille à maintenir une capacité de désendettement maîtrisée.

Le rythme de la collectivité est dicté depuis 3 ans par la mise en place du projet de territoire 2020-2030.

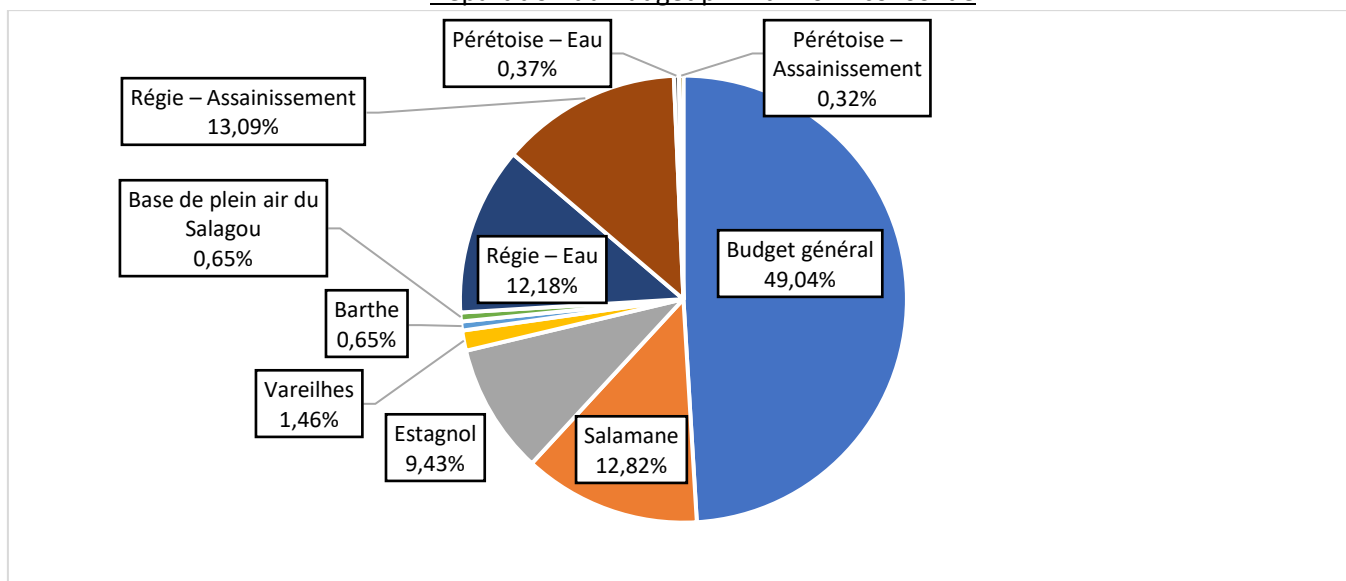
Budget principal et budgets annexes

Le budget primitif 2024 de la Communauté de communes du Clermontais se compose du budget général et de 9 budgets annexes.

Pour 2024, le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à 76 980 786 euros, soit près de 1,78M€ supplémentaires par rapport à 2023.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses, y compris les mouvements internes des budgets (mouvements d'ordre comme les amortissements, les mouvements entre budgets comme les subventions aux budgets annexes...).

Répartition du Budget primitif 2024 consolidé



Budget	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget général	29 424 235,41	8 329 462,00	37 753 697,41
Salamane	5 191 460,00	4 676 610,91	9 868 070,91
Estagnol	3 572 220,64	3 686 740,64	7 258 961,28
Vareilhes	546 300,00	576 614,68	1 122 914,68
Barthe	502 063,40	0,00	502 063,40
Base de plein air du Salagou	412 200,00	84 412,88	496 612,88
Régie – Eau	5 711 133,34	3 661 765,48	9 372 898,82
Régie – Assainissement	5 328 500,20	4 747 989,53	10 076 489,73
Pérétoise – Eau	58 817,99	226 000,00	284 817,99
Pérétoise – Assainissement	113 259,14	131 000,00	244 259,14
Total	50 860 190,12	26 120 596,12	76 980 786,24

1. Budget général

1.1. Vue d'ensemble

Le budget principal 2024 total est en hausse de 12,61% soit près de 4,22M d'euros. Cette hausse en fonctionnement est, entre autres, la conséquence des revalorisations successives du point d'indice. En section d'investissement, elle est la conséquence directe de la poursuite du projet de territoire.

	Dépenses		Recettes	
	BP/DM 2023	BP 2024	BP/DM 2023	BP 2024
Total Fonctionnement	27 800 483,75	29 424 235,41	27 800 483,75	29 424 235,41
Investissement	5 726 887,23	8 086 995,23	5 726 887,23	6 697 840,26
Restes à réaliser		242 466,77		1 631 621,74
Total Investissement	5 726 887,23	8 329 462,00	5 726 887,23	8 329 462,00
TOTAL	33 527 370,98	37 753 697,41	33 527 370,98	38 035 130,17

1.2. La section de fonctionnement

1.2.1. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 29 424 235 euros.

	BP/DM 2023	BP 2024	Ecart en %
011 - Charges à caractère général	4 222 000,00	4 100 000,00	-2,89%
012 - Charges de personnel	12 250 000,00	13 240 000,00	8,08%
65 - Autres charges gestion	5 231 863,00	5 078 361,51	-2,93%
66 - Charges financières	285 000,00	330 000,00	15,79%
014 - Atténuations de produits	3 029 278,00	3 027 607,00	-0,06%
042 - Opérations d'ordre	1 168 000,00	1 203 000,00	3,00%
023 - Virement à la section d'investissement	389 176,26	1 489 334,77	282,69%
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	0,00%
68 - Dotations aux provisions	1 205 166,49	935 932,13	-22,34%
Total	27 800 483,75	29 424 235,41	5,84%

CHARGES GENERALES

4,10 M€

Dont:

- **1,15 M€** : Jeunesse/Petite enfance/CAQ
- **0,95 M€** : Moyens généraux
- **1,41 M€** : Aménagement du territoire
- **0,47 M€** : Culture/Tourisme
- **0,12 M€** : Autres

FNGIR + AUTRES REVERSEMENT

1,17 M€

FNGIR / REVERSEMENTS

REVERSEMENT AUX COMMUNES

1,86 M€

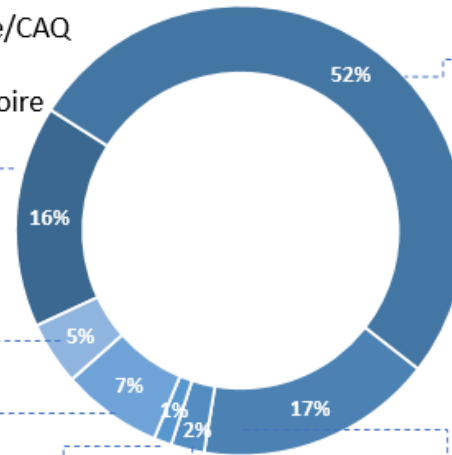
Attributions de compensation

CHARGES FINANCIERES

0,33 M€

Intérêt de la dette

25,69 MILLIONS D'EUROS



CHARGES DE PERSONNEL

13,24 M€

Pour un effectif de 265 agents permanents

PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES

4,38 M€

Dont:

- **2,96 M€** : SCH
- **0,94 M€** : SDIS
- **0,27 M€** : SYDEL
- **0,21 M€** : Autres

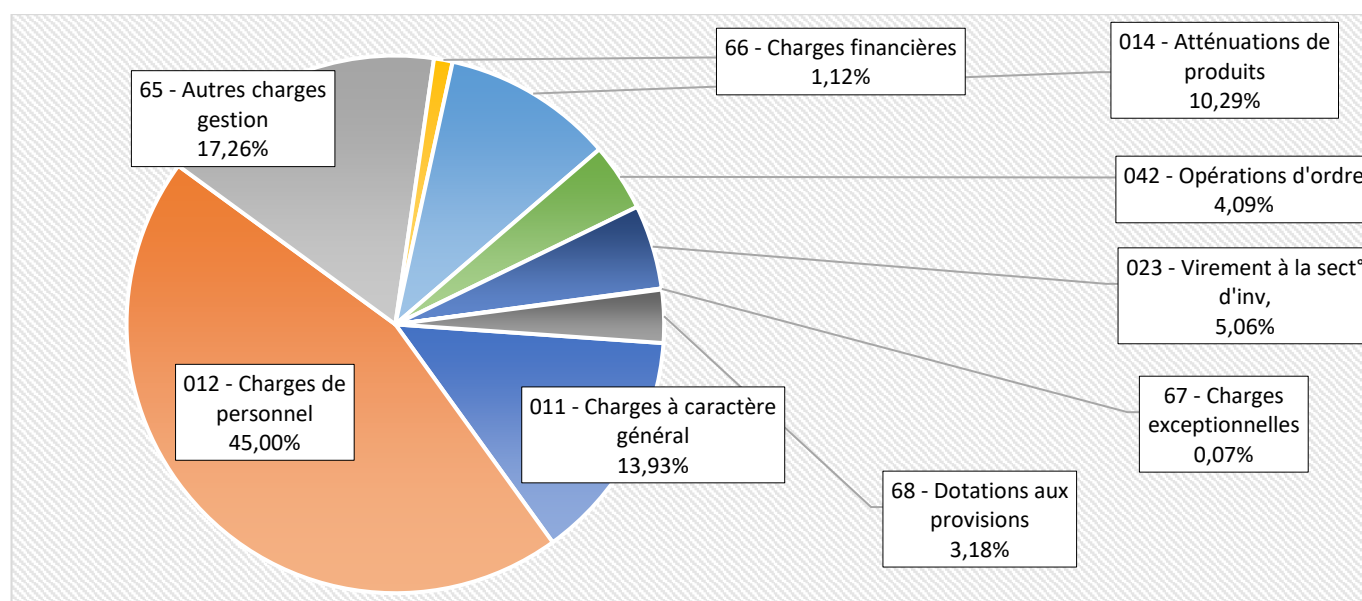
AUTRES CHARGES

0,61 M€

subvention Estagnol / base de plein air

Les principales dépenses de fonctionnement en 2024 :

- Les attributions de compensations versées aux communes
- Le fonctionnement des services (ex : collecte, petite enfance...)
- Les salaires du personnel intercommunal
- Les cotisations aux organismes extérieurs
- L'entretien des bâtiments intercommunaux
- Les achats de matières premières et de fournitures
- Les frais financiers (intérêts sur emprunts)
- Les subventions versées aux budgets de la Base de plein air du Salagou et ZAC de l'Estagnol
- Les amortissements des biens
- Le versement du FNGIR



CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE PERSONNEL

Les charges à caractère général (chapitre 011) comprennent des charges liées à la structure (énergies, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretien et réparations, etc.) et des charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, déplacements et missions, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, locations de véhicules et d'équipement, carburant, etc.).

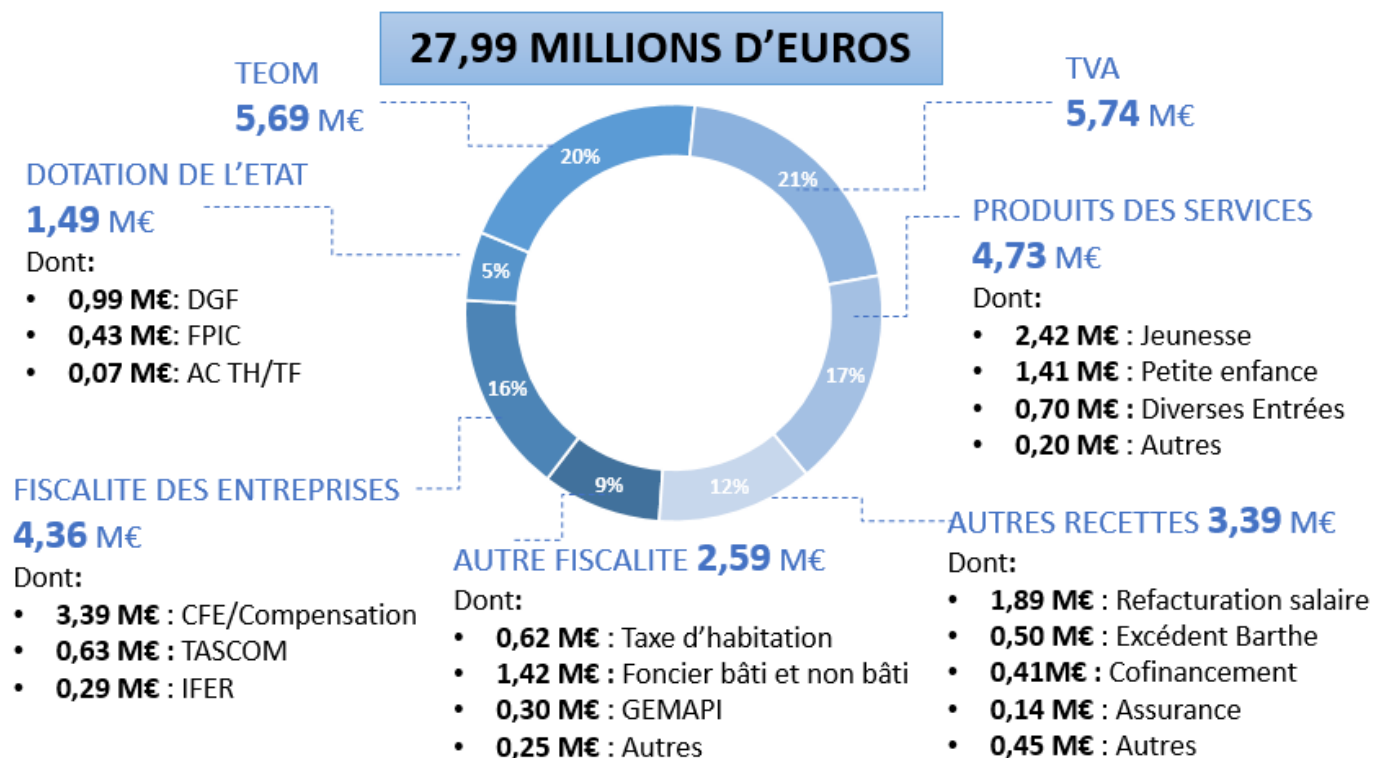
Les charges de personnel (chapitre 012) regroupent l'ensemble du personnel intercommunal, y compris les personnels des budgets annexes : Eau et assainissement et Base de plein air du Salagou. Les masses salariales correspondantes sont ensuite refacturées aux budgets annexes concernés.

1.2.2. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à la somme de 29 424 235 euros.

	BP/DM 2023	BP 2024	Ecart en %
002 - Excédent antérieur reporté	1 055 013,75	1 393 840,56	32,12%
042 - Opérations d'ordre entre section	64 500,00	50 000,00	-22,48%
013 - Atténuations de charges	230 000,00	140 000,00	-39,13%
70 - Produits des services	5 761 358,00	6 616 855,85	14,85%
73 - Impôts et taxes	5 320 000,00	6 486 859,00	21,93%
731- Fiscalité locale	12 383 000,00	11 826 000,00	-4,50%
74 - Dotations et participations	2 366 012,00	2 298 180,00	-2,87%
75 - Autres produits gestion courante	600 600,00	592 500,00	-1,35%
77 - Produits exceptionnels	20 000,00	20 000,00	0,00%
Total	27 800 483,75	29 424 235,41	5,84%

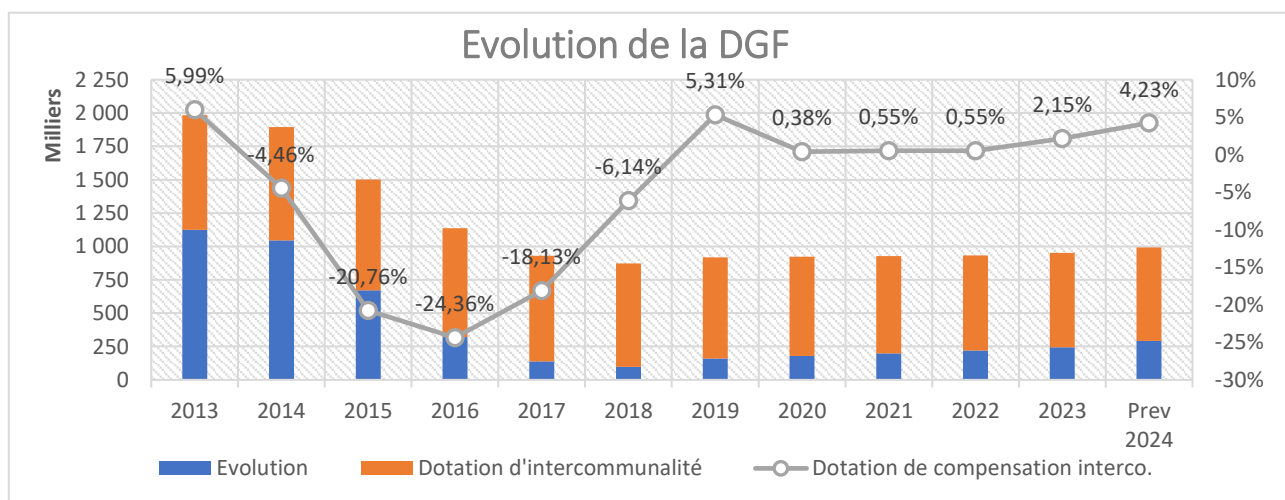
HORS EXCEDENT ET OPERATIONS D'ORDRE



FISCALITE, TAXES ET DOTATIONS D'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée à l'intercommunalité. Elle est constituée de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité. Pour l'année 2024, le montant prévisionnel s'établit à 993 000 euros.



La Fiscalité

Rappel des taux de fiscalité :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 33,10 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,50 %
- Taxe Foncière Bâti (TFB) : 3,95 %
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 17,25 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 17,70 %

L'évolution globale des produits de fiscalité, sans modification de taux en 2024, est issue de :

- La revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation, indexée sur l'inflation constatée en 2023, soit 3,9 %,
- Le dynamisme des bases d'imposition des locaux d'habitation et professionnels du territoire,
- La prise en compte des nouvelles entreprises soumises à la TASCOM.

	2021		2022		2023		Prévision 2024	
	Montant	évol. En %	Montant	évol. En %	Montant	évol. En %	Montant	évol. En %
TH	458 523	0,35%	484 890	3,16%	608 786	25,55%	625 000	2,66%
TFB	1 063 893	3,36%	1 111 649	3,49%	1 211 182	8,95%	1 270 000	4,86%
TFNB	128 461	0,34%	132 894	1,98%	142 720	7,39%	147 000	3,00%
TEOM	4 823 000	0,97%	5 052 000	3,88%	5 502 354	8,91%	5 690 000	3,41%
TOTAL	6 473 877	-35,46%	6 781 433	4,75%	7 465 042	10,08%	7 732 000	3,58%

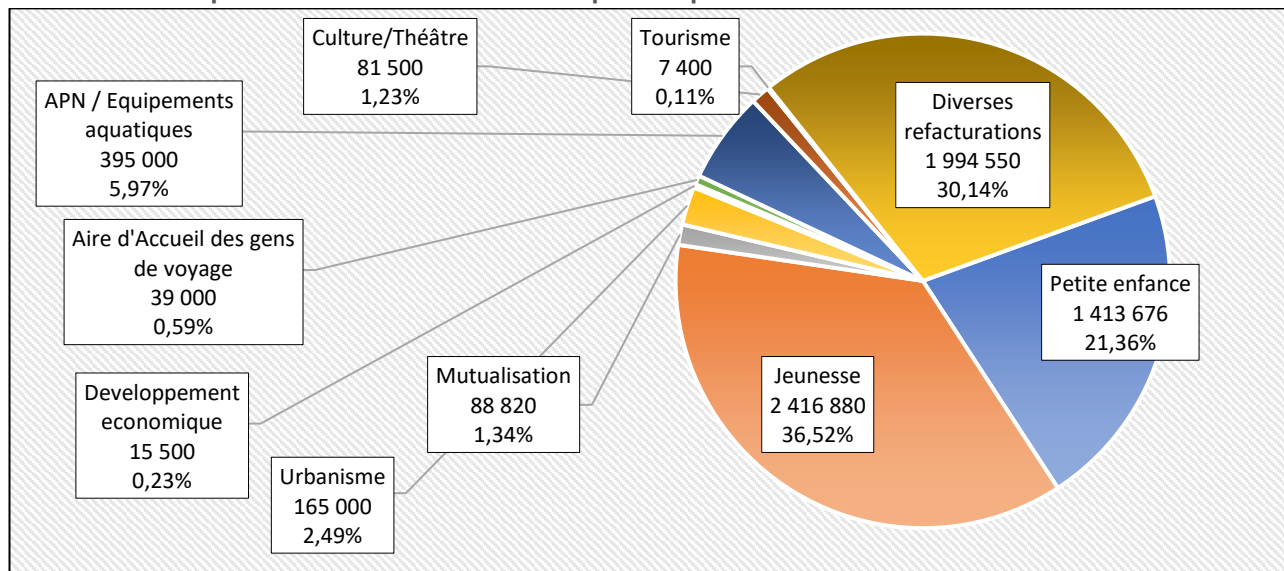
	2021		2022		2023		Prévision 2024	
	Montant	évol. En %	Montant	évol. En %	Montant	évol. En %	Montant	évol. En %
CFE	2 130 647	-21,31%	2 187 910	2,69%	2 542 739	3,77%	2 619 000	3,77%
IFER	215 703	5,68%	279 956	29,79%	292 074	1,99%	293 000	1,99%
TASCOM	594 265	2,82%	584 726	-1,61%	694 193	0,97%	630 000	0,97%
TOTAL	2 940 615	-15,74%	3 052 592	3,81%	3 529 006	2,93%	3 542 000	2,93%

Taxe	Produit 2020	Produit 2021	Produit 2022	Produit 2023	Prévision Produit 2024	% évolution 2023/2024
Taxe de séjour	103 329	148 382	138 224	147 549	145 000	-1,73%

Les recettes des services

Globalement, les recettes des services progressent puisque la collectivité a revalorisé les tarifs communautaires au cours de l'année 2023. Elles s'élèvent au global à 6 126 327 euros.

Structure du chapitre 70 – recettes des services par compétence



1.3. La section d'Investissement

Les sections d'investissement (restes à réaliser compris) s'équilibrent à la somme de 8 329 462 euros. L'année 2024 est la continuité de la mise en œuvre du projet de territoire.

Chap.	DÉPENSES	BP 2023	BP 2024	Chap.	RECETTES	BP 2023	BP 2024
Op.	Total dépenses des opérations	3 167 823,28	5 560 207,50	13	Subventions d'investissement	1 393 158,33	1 480 151,07
204	Subventions d'équipement versées	19 700,00	37 700,00	16	Emprunts et dettes assimilées	2 165 000,00	1 500 000,00
16	Remboursement capital emprunts	760 000,00	745 000,00	10	FCTVA prévisionnel	431 657,64	742 421,66
27	Autres immobilisations financières	23 400,00	23 500,00	10	Affectation du résultat	0,00	281 432,76
040	Opérations d'ordre	64 500,00	50 000,00	138	Autres subventions	12 895,00	0,00
041	Opération patrimoniales	66 000,00	0,00	040	Amortissements - Opérations d'ordre	1 168 000,00	1 110 000,00
001	Résultat reporté N-1	1 575 463,95	1 670 587,73	040	Opération d'ordre CAQ/Estagnol	66 000,00	93 000,00
				021	Virement section de fonctionnement	389 176,26	1 489 334,77
				024	Produits cessions d'immobilisations	51 000,00	1 500,00
Total dépenses		5 676 887,23	8 086 995,23	Total recettes		5 676 887,23	6 697 840,26
Restes à réaliser 2023 - dépenses			242 466,77	Restes à réaliser 2023 - recettes			1 631 621,74
TOTAL GENERAL			8 329 462,00	TOTAL GENERAL			8 329 462,00

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :

Les opérations d'investissement tiennent compte du projet de territoire qui a défini les différents axes de développement de la collectivité mais également de la fin de travaux des opérations antérieures à celui-ci. Les opérations sont déclinées par axes et actions tels que définis dans le projet de territoire. La liste 2024 des opérations d'investissement est la suivante :

**PROGRAMMATION
DES INVESTISSEMENTS
Budget Général 2024**

5,56

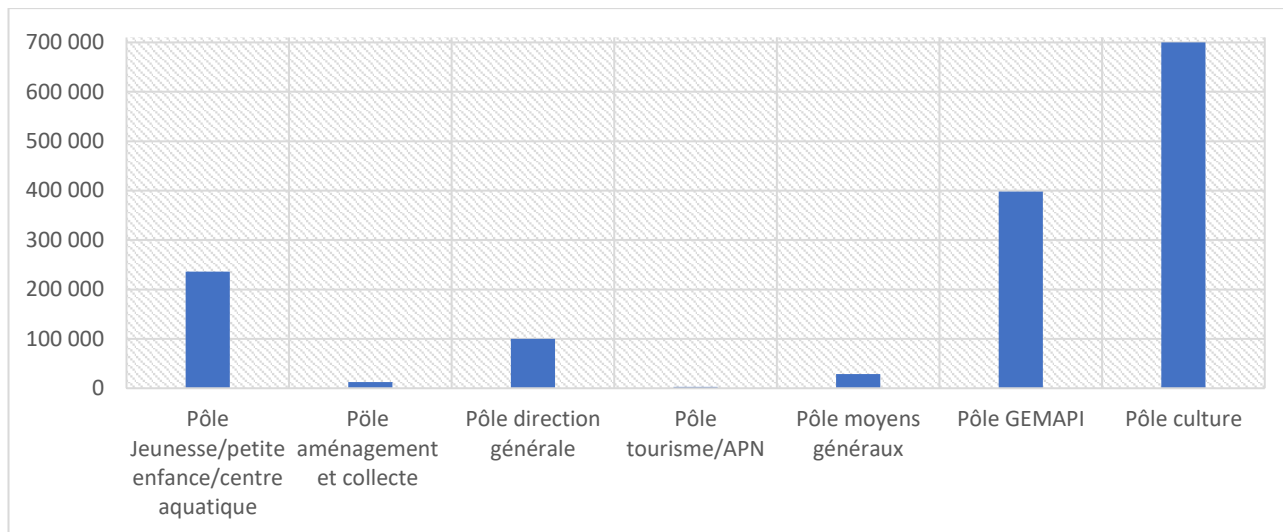
Millions D'euros



		RAR 2023	BP2024
n°	Libellé Opération	Montant TTC	Montant TTC
INVESTISSEMENT COURANT			
1000	Investissement courant	156 159,52	971 704,00
AXE 1 : Un territoire durable			
1113	DURABLE - Assurer un traitement innovant vertueux de nos déchets eaux usées		327 850,00
1121	DURABLE - Aménager durablement les espaces publics		48 359,90
1122	DURABLE - Inscrire le territoire dans une démarche de protection du vivant		0,00
1123	DURABLE - Lutter contre tous les types d'inondations		753 600,00
1131	DURABLE - Faire du Clermontais un territoire à énergie positive	78 789,25	116 000,00
1133	DURABLE – Accompagner les usagers et les agents vers des pratiques vertueuses		8 000,00
AXE 2 : Un territoire en développement			
1212	DEVELOPPEMENT - Valoriser l'habitat en centre-ville		20 000,00
1221	DEVELOPPEMENT - Se doter d'outils au service du territoire		70 000,00
1231	DEVELOPPEMENT - Dynamiser l'attractivité du territoire		301 700,00
AXE 3 : Un territoire de rencontres			
1312	RENCONTRES - Développer un réseau de lecture publique innovant		32 000,00
1313	RENCONTRES - Valoriser les patrimoines et développer une offre innovante de découverte		600,00
1332	RENCONTRES – Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'offre		4 600,00
1331	RENCONTRES - Accompagner la structure de l'offre		9 100,00
AXE 4 : Un territoire de gouvernance			
1411	GOUVERNANCE - Rendre l'action communautaire plus lisible et plus visible		171 700,00
1412	GOUVERNANCE - Mailler le territoire par le développement des services de proximité optimisés et accessibles		2 714 993,60
1413	GOUVERNANCE - Développer des mutualisations avec les acteurs publics du territoire	7 518,00	10 000,00
TOTAL		242 466,77	5 560 207,50

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 13)

Les subventions 2024 sont réparties ainsi :



2. Budgets annexes

➤ Budgets Salamane, Estagnol, Vareilhes, Barthe

Ils correspondent, entre autres, à l'exploitation (aménagement et commercialisation) des zones activités du territoire du Clermontais.

➤ Budget Base de plein air du Salagou :

Créé le 1^{er} mars 2019, il permet l'exploitation de la Base de plein air du Salagou. La gestion de ce service implique également la gestion d'une régie à autonomie financière et impose donc d'être individualisée au sein d'un budget annexe.

➤ Budgets eau et assainissement :

La Communauté de communes du Clermontais a pris la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018. Les services de l'eau et de l'assainissement assurent tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

La Communauté de communes exploite le service en régie, c'est-à-dire le gère directement par ses propres moyens en personnel et en matériel, et contracte, le cas échéant, un ou plusieurs marchés publics pour l'exécution du service. Mais elle a également une partie de son territoire gérée en gestion indirecte, c'est-à-dire qu'elle a confié l'exécution du service à un tiers, sous la forme d'une convention de délégation de service public (DSP). En 2024, seule la commune de Péret est sous convention de délégation.

3. La dette

L'encours de dette de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à 29 543 262 euros. Elle est composée comme suit :

Budget Général et budgets annexes (hors eau et assainissement) :

Synthèse de la dette	au 31/12/2023
Dette globale	12 719 794 €
Taux moyen	3,34 %
Durée résiduelle moyenne	12 ans et 7 mois

Eau et assainissement :

Synthèse de la dette	au 31/12/2023
Dette globale	16 823 468 €
Dette Budgets Eau	6 822 032 €
Dette Budgets Assainissement	10 001 435 €

4. Les ratios

Le ratio de désendettement se décline au travers de l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement.

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), l'épargne brute permet de financer :

- le remboursement en capital de la dette,
- tout ou partie de l'investissement et ainsi déterminer la capacité à investir.



L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle est un indicateur qui permet de mesurer l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement. Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la Communauté de communes du Clermontais pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Repères légaux (Loi de programmation des finances publiques 2018-2022) :

Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, le plafond national de référence est de :

- Douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- Dix années pour les départements et la métropole de Lyon,
- Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

*Epargne brute, nette et capacité de désendettement budget général
(Données comptes administratifs)*

